Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

CONTRAT (ACTE 2) DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES

Version du 1er septembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

ENTRE

« Territoire d'industrie » représenté par :

ci-après, les **« Régions » ;**

- Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine représenté par son Président, Alain ROUSSET
- Le Conseil régional Occitanie représenté par sa Présidente, Carole DELGA

d'une part,

ET

ci-après, les « **Etablissements publics de coopération intercommunale»** ;

- Le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, représenté par son Président, Francois BAYROU agissant pour le compte des huit intercommunalités du Béarn
- La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées représentée par son Président Gérard TREMEGE ;
- La communauté de communes Adour Madiran représentée par son Président, Frédéric RE,
- La communauté de communes de la Haute-Bigorre représentée par son Président, Jacques BRUNE,

d'une part,
ci-après, désignés comme les « **intercommunalités »**.

ET

ci-après, les **« industriels » représentés par** ;

- Marc MESPLARAU, Président de l'Union des Industries et métiers de la métallurgie Occitanie Adour Pyrénées en Occitanie ;
- Dominique MOCLKY, PDG de Teréga en Nouvelle-Aquitaine ;

d'une part
ci-après, désignés comme les **« industriels ».**

ET

d'une part,

- L'État représenté par :
  - le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Julien CHARLES,
  - le Préfet des Hautes-Pyrénées, Jean SALOMON,
- La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée :
  - par le directeur régional Nouvelle-Aquitaine, Patrick MARTINEZ,
  - par la directrice régionale d'Occitanie, Annabelle VIOLLET,
- La Banque publique d'investissement (BPI France) représentée par :
  - par le directeur régional Nouvelle Aquitaine, Albert BADIA,
  - par le directeur régional d'Occitanie, Anne-Cécile BRIGOT-ABADIE,
- Pôle emploi représenté par :
  - par le directeur régional Nouvelle-Aquitaine, Alain MAUNY,
  - par le directeur régional d'Occitanie, Thierry LEMERLE,
- Business France représenté par le directeur inter-régional, Gérald PETIT.
- ADEME, représentée :
  - par le directeur régional Nouvelle-Aquitaine, Mathieu ANGLADE,
  - par la directrice régionale d'Occitanie, Céline VACHEY,

ci-après, les « **partenaires publics** » ;

AINSI QUE

- Le GIP Chemparc représenté par Pierre NERGUARARIAN, son Président

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

EN COLLABORATION AVEC :

- L'Union des Industries et métiers de la métallurgie Occitanie Adour Pyrénées, représentée par Marc MESPLARAU, son Président,
- L'Union des Industries et métiers de la métallurgie Adour Atlantique, représentée par Evrard WILLEMAERS, son Président,
- France Chimie Nouvelle-Aquitaine, représentée par Christophe MARSAN, son Président
- Les réseaux consulaires représentés par :
  - Didier LAPORTE, Président de la CCI de Pau Béarn
  - François-Xavier BRUNET, Président de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées

ci-après, les **« partenaires économiques et industriels » ;**

L'ensemble des Etablissements publics de coopération intercommunale, Partenaires publics, Partenaires économiques et industriels seront dénommés ci-après les « signataires »

Vu la délibération n° XXXX du Pole Métropolitain du Pays du Béarn en date du XX XX 2023 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération n°37 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en date du 30 mars 2023 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération n°2023-28 du conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Bigorre en date du 4 avril 2023 autorisant le président à signer ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Adour Madiran en date du 29 juin 2023 autorisant le président à signer ;

Vu le relevé de décision du comité local territorial du 17 juillet 2023 ;

Il est convenu ce qui suit.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Sommaire

Préambule 7
1. Le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes inter-régional et divers 8
2. Une identité industrielle forte reposant sur des filières historiques et des atouts économiques certains 8
2.1 Les énergies et géosciences 9
2.2 Les nouveaux systèmes énergétiques 9
2.3 L'aéronautique (avion et hélicoptère), le spatial 10
2.4 La défense 10
2.5 La chimie fine et les matériaux 10
2.6 Le ferroviaire 11
2.7 L'agroalimentaire 12
3. Bilan 2019-2022 : un contrat mené dans contexte singulier 12
3.1 Rappel des enjeux du contrat 2019 / 2022 12
3.2 Bilan synthétique du contrat 2019 / 2022 13
4. Les enjeux du nouveau contrat : anticiper et accompagner les mutations et les défis à venir notamment la décarbonation 13
4.1. Enjeu 1 : renforcer l'attractivité particulièrement en lien avec l'employabilité, l'accessibilité et la logistique industrielle/énergétique 14
4.2. Enjeu 2 : encourager l'innovation 15
4.3. Enjeu 3 : consolider le capital humain – attirer, former, recruter 15
4.4. Enjeu 4 : décarboner les industries et les infrastructures afin d'assurer la résilience territoriale 16
5. Ambitions et priorités des parties prenantes 16
6. Actions déjà engagées 17
6.1. Actions thématiques 17
6.1.1. Accroitre l'attractivité et encourager les partenariats 17
6.1.2. Encourager l'innovation 18
6.1.3. Consolider le capital humain – attirer, former, recruter 18
6.1.4. Engager la décarbonation des infrastructures 19
6.1.5. Déployer l'industrie du futur sur le territoire 19
6.1.6. Développer la résilience industrielle territoriale en explorant le champ de la logistique industrielle 20
6.2. Actions sectorielles 20
6.2.1. Les énergies et géosciences 20
6.2.2. Les nouveaux systèmes énergétiques 21
6.2.3. Les carburants du futur : bio-carburant et électro-carburant (e-carburant) 22
6.2.4. L'aéronautique 22
6.2.5. La chimie fine et les matériaux 23
6.2.6. Le ferroviaire 23
6.2.7. L'agroalimentaire 24
ARTICLE 1 : Objet du contrat 24
ARTICLE 2 : Engagement général des parties 24
ARTICLE 3 : Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées 25
ARTICLE 4 : Plan d'actions 26
ARTICLE 5 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat 27
ARTICLE 6. Suivi et évaluation 27
ARTICLE 7. Traitement des litiges 27
Annexe 1 : Portefeuille de fiches-action 30
Annexe 2 : Membres du comité local territorial 31

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Annexe 3 : Membres du bureau prospectif 33
Annexe 4 : Membres de l'équipe projet 34

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Abréviations

BDT : Banque des territoires

BPI : Banque Publique d'Investissement

CAPBP : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP : Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CCAM : Communauté de Communes Adour Madiran

CCBG : Communauté de Communes du Béarn des Gaves

CCHB 64 : Communauté de Communes du Haut Béarn

CCHB 65 : Communauté de Communes de la Haute-Bigorre

CCLO : Communauté de Communes de Lacq-Orthez

CCLB : Communauté de Communes des Luys en Béarn

CCNEB : Communauté de Communes de Nord Est Béarn

CCPN : Communauté de Communes du Pays de Nay

CCVO : Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

CFAI : Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie

ENIT : Ecole Nationale des Ingénieurs de Tarbes

ENR & R : Energies Renouvelables et de Récupération

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GRL : Groupe de Recherche de Lacq

PCAET : Plan Climat Air-Energie Territorial

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PME : Petites et Moyennes Entreprises

R&D : Recherche et Développement

TPE : Très Petites Entreprises

UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un **principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un **principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche **« du bas vers le haut ».**

Le territoire inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. L'ensemble des partenaires de la démarche du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes ont signé le 15 juillet 2019, un contrat d'industrie pour une période de trois ans.

Le contrat acte 2 de Territoire d'industrie a été élaboré en concertation et en partenariat avec l'ensemble de l'écosystème, élus, têtes de réseaux et acteurs industriels.

Il vise à partager le bilan 2019-2022, un diagnostic, énoncer des ambitions et de priorités, formaliser l'engagement des partenaires publics comme privés à travailler ensemble à la réalisation de l'acte 2 et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

Le comité local territorial du 17 juillet 2023 a entériné le renouvellement de la gouvernance.

Ainsi, le « Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes », pour sa période 2023/2027 est représenté par :

- Monsieur François BAYROU, Président du Pays de Béarn en Nouvelle Aquitaine,
- Monsieur Gérard TREMEGE, Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en Occitanie
- Deux référents industriels, Marc MESPLARAU (Président de l'UIMM Occitanie Adour Pyrénées) et Dominique MOCKLY (PDG Teréga).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

1. Le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes inter-régional et divers

Le Territoire d'Industrie inter-régional Lacq-Pau-Tarbes (ci-après « Le Territoire ») regroupe au-delà de l'Etat et des deux conseils régionaux :

- pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
  - 8 intercommunalités (CAPBP, CCLO, CCLB, CCVO, CCHB 64, CCNEB, CCBG, CCPN) regroupées au sein du Pays de Béarn,
- pour la région Occitanie ;
  - la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP),
  - la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB 65)
  - la Communauté de communes Adour Madiran (CCAM).

Le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes repose actuellement sur un bassin économique et industriel cohérent, existant depuis de nombreuses décennies et transcendant les frontières administratives. Ce Territoire compte actuellement près de 545 000 habitants. Il est le cœur de la communauté économique et industrielle des Pays de l'Adour (3ème pôle d'emploi du grand Sud-ouest).

Périmètre du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes Acte 2 - 2023-2026

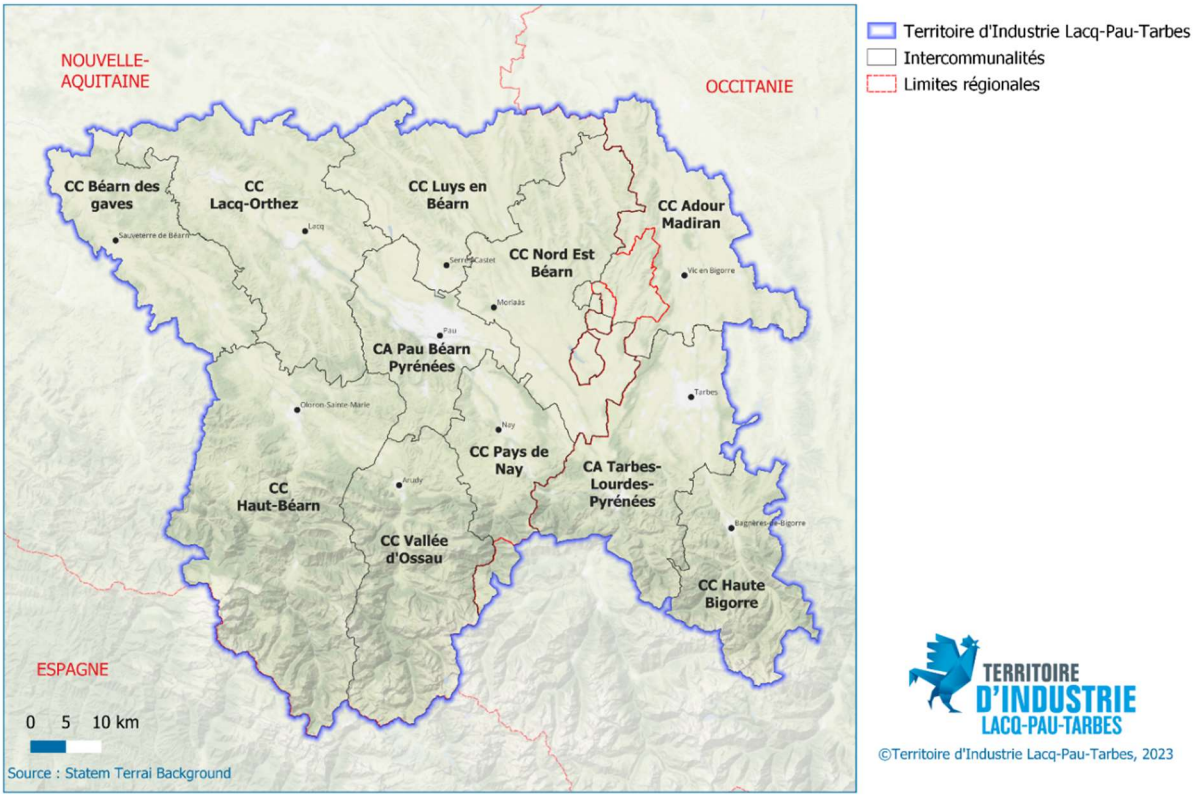

2. Une identité industrielle forte reposant sur des filières historiques et des atouts économiques certains

Forte d'une histoire industrielle et économique riche, le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a développé un modèle industriel fondé sur l'activité de filières de référence soutenues par la présence d'entreprises leaders sur leurs marchés et d'un réseau de sous-traitants spécialisés. Cet écosystème encourage et exploite les divers atouts du Territoire : des infrastructures industrielles de haut niveau, un pôle de formation supérieure et de recherche reconnu, une

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

main d'œuvre qualifiée, etc. Ce cercle vertueux constitué d'un environnement économique favorable et d'acteurs industriels importants a ainsi permis de construire et maintenir l'identité et la compétitivité industrielle du Territoire.
Sur le territoire Lacq-Pau-Tarbes, l'industrie représente près de 3 946 d'établissements industriels au 31/12/2020 et 27 000 salariés, soit 15% des emplois tous secteurs confondus. A noter qu'un emploi industriel induit trois emplois dans le tissu économique. Aujourd'hui, le secteur de la métallurgie représente 53% des emplois industriels.

2.1 Les énergies et géosciences

L'identité industrielle du Territoire Lacq-Pau-Tarbes s'est d'abord développée grâce à l'exploitation pendant plus de 50 ans du gisement de gaz de Lacq, plus grand gisement de gaz naturel en France. La production d'hydrocarbure et l'ensemble des activités de géosciences en découlant furent ainsi un moteur pour le développement industriel de la région et particulièrement en Béarn. Avec la fin des activités d'extraction du gaz, le Territoire se tourne désormais vers de nouvelles activités (chimie fine et transition énergétique) en capitalisant sur ses capacités en Recherche et Développement (R&D) de qualité, reconnues en France et à l'étranger.

Aujourd'hui, l'activité géosciences se concentre principalement autour du bassin de Lacq et du centre de recherche international de Jean-Féger de TotalEnergies, d'antennes régionales de grandes entreprises et du tissu de sous-traitants spécialisés (notamment des Petites et Moyennes Entreprises (PME) équipementier). Les principaux acteurs de la filière géoscience et génie pétrolier sont ainsi réunis dans le pôle de compétitivité Avenia, installé à la Technopôle Hélioparc. Enfin l'entreprise TEREGA, dont le siège est à Pau, développe l'activité de stockage et de transport multi-gaz.

2.2 Les nouveaux systèmes énergétiques

Soutenue par les initiatives des Plans Climat Air-Energie Territoriaux (PCAET), la filière des énergies renouvelables est également très active sur le Territoire. La fin programmée des activités d'extraction de gaz et l'implantation de BIOENERGIE du Sud-Ouest (ex ABENGOA) et la production de bioéthanol, lui a permis de s'engager activement dans la filière énergies nouvelles. La mise en production d'une centrale électrique biomasse par BIOLACQ Energies a également marqué une nouvelle étape, complétée rapidement par le choix d'Hydro-Québec de créer sur ce territoire sa filiale SCE France dans le domaine du stockage et de la conversion de l'énergie. Ainsi, sur le bassin de Lacq, 272,5 MW sont actuellement produits en énergie renouvelable, soit l'équivalent de 70 % de la consommation de ce territoire.

La production hydro-électrique est également un marqueur fort du Territoire. La géographie des vallées, parfois perçue comme un obstacle au développement de certaines activités, se trouve être un atout en matière de production d'énergie verte. En effet, les atouts naturels des vallées d'Ossau, d'Aspe et de la Haute-Bigorre ont conduit à la construction, début du XXème siècle, de barrages permettant la valorisation de la ressource en eau. Ces barrages sont aujourd'hui exploités par la SHEM (Société Hydro Electrique du Midi) et EDF Hydro. Il s'agit là d'un véritable atout économique pour le territoire facteur d'emplois.

Enfin, d'autres actions plus transverses sont menées à l'échelle du Territoire d'Industrie. Par exemple, le pôle de recherche pour l'intégration de puissance, le management de l'énergie et ses composants de stockage (Primes) travaille actuellement sur des technologies innovantes pour le transport. De même, le Pôle de compétitivité DERBI réunit en région Occitanie, les entreprises, laboratoires, universités, centres de formation, fédérations professionnelles, organismes financiers et collectivités territoriales impliqués dans le développement de la filière des nouvelles énergies.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

2.3 L'aéronautique (avion et hélicoptère), le spatial

La filière aéronautique et spatiale, très présente sur le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes, est une grande spécificité territoriale. Son ancrage est historique : le Territoire avait l'avantage d'être éloigné des frontières de l'Est, avec de grands espaces dégagés et la proximité de l'océan. La création à Pau par les frères Wright en 1909 de la première école de pilotage au monde a suscité l'engouement. Des entreprises, aujourd'hui mondialement connues, se sont ainsi installées dans la région, contribuant à asseoir la vocation aéronautique du bassin de l'Adour. Cela est notamment le cas de Safran Helicopter Engines et Safran Landing Systems, anciennement connues sous le nom de Turbomeca et Messier-Dowty ou encore de Daher, anciennement SOCATA. Dans le sillage de ces leaders, s'est constitué peu à peu un important pôle de sous-traitance (MECANIQUE AERONAUTIQUE PYRENEES, Nexteam (ex-Ventana), PCC, SEGNERE, ADB, TARMAC-AEROSAVE, AAA, STI France, AD Industrie etc.), faisant du bassin de l'Adour, un acteur majeur d'Aerospace Valley, à proximité immédiate des pôles de référence mondiale de Bordeaux et Toulouse.

La filière aéronautique locale constitue aujourd'hui la première filière du territoire en termes d'emplois (21 000 emplois sur le bassin de l'Adour dont 60% dans le domaine aéronautique). Celle-ci se concentre autour des fonctions de conception-études, de production, d'intégration, d'essais et de contrôle, de maintenance et de réparation, portée par la hausse des commandes des grands constructeurs notamment dans le secteur de l'aviation civile (doublement de la flotte à l'horizon de 2035). La mécanique de précision, la chaudronnerie, le traitement de surface, les travaux sur matériaux composites constituent autant de spécialités pour lesquelles de très nombreux techniciens qualifiés sont mobilisés. Le dynamisme de ce secteur repose également sur un écosystème local particulièrement diversifié regroupant aussi bien des donneurs d'ordres, des groupes que des TPE et PME qui bénéficient d'un positionnement géographique stratégique.

Dans le contexte de crises successives, la filière aéronautique est de nouveau en pleine mutation respectant un objectif de décarbonation en lien notamment avec le développement de l'avion vert.

2.4 La défense

Le secteur de la défense est particulièrement bien implanté sur le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes notamment au regard de la présence de proximité de donneurs d'ordre tels que NEXTER, DASSAULT, SAFRAN HE et de son tissu dense de sous-traitants. Mais aussi de bases militaires, comme le 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) installé depuis le 21 septembre 1984 à Pau. Régiment du Béarn, héritier de la tradition séculaire du Béarn en matière d'aéronautique militaire, le 5e RHC soutient plus de 60 appareils et forme ainsi avec le 4e RHFS la plus grande base d'hélicoptères en Europe (hélicoptères de dernière génération).

Par ailleurs, il convient d'indiquer qu'un tissu industriel de sous-traitants importants du groupe DASSAULT (Biarritz) est particulièrement présent sur le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

2.5 La chimie fine et les matériaux

Les matériaux composites et la chimie

Dans le domaine de la chimie, le bassin industriel de Lacq a su anticiper la fin des activités d'extraction du gaz et développer des activités autour de la chimie fine, des bioénergies et des matériaux composites. Ces efforts ont permis d'accueillir de nouvelles activités comme la fabrication de fibres de carbone et la production de polyacrylonitrile par TORAY CFE. De grands groupes tels que Arkema ou Air Liquide sont également présents et participent ainsi au développement et à la structuration de la filière. Ces entreprises bénéficient de plus de des capacités R&D public et privé importantes notamment sur les sites SEVESO II d'un

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

environnement scientifique dynamique et porteur ce qui leur permet de mutualiser les ressources, de se positionner sur des segments innovants tels que les biocarburants, électro-carburants, biomatériaux) afin d'accroitre leur compétitivité.

A noter, l'installation et le développement de nombreuses entreprises autour de la chimie verte ; citons par exemple M2i ou Alpha Chitin (lauréats du plan de relance et de France 2030).

Ainsi, pour attirer des entreprises innovantes et héberger des équipes de recherche, les partenaires du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CHEMPARC, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez, ont investi depuis 2011 dans la construction et le développement d'une plateforme technologique adossée au Groupement de Recherche de Lacq (GRL), composé des deux centres de recherche ARKEMA et PERL/TotalEnergies. CHEMSTART'UP a ainsi permis le développement ou l'éclosion de nombreux projets collaboratifs et privés (laboratoires communs).

La céramique technique
Le pôle de céramiques techniques de Tarbes est issu de l'ancien groupe Ceraver, qui a employé jusqu'à 2 400 salariés à Bazet et à Bordères dans la fabrication d'isolateurs électriques de trains et de tubes de filtration gazeuse pour l'enrichissement de l'uranium, avant d'être démantelé en 1980. Le pôle céramique tarbais – Bazet –, composé de huit entreprises issues de Ceraver (Céramique et Verre), est intégré dans le pôle de compétitivité de la céramique implantée à Limoges. Il emploie actuellement près de 600 salariés et développe de nombreuses applications dans des secteurs très divers : aéronautique, spatial, automobile, défense, systèmes embarqués, mécanique, électronique, nucléaire, optique, médical… La concentration d'industriels spécialisés fait de ce pôle, le premier centre industriel français pour les céramiques techniques.

Carrière et extraction des Pierres des Pyrénées
L'histoire industrielle de la Vallée d'Ossau est liée aux exploitations de carrières de pierre et de marbre. Le bassin marbrier s'étend sur quatre communes et on compte aujourd'hui quatre entreprises génératrices d'emplois et dont l'activité se fonde exclusivement sur l'exploitation de ces sites. Par ailleurs, cette activité a engendré le développement d'une économie liée au travail de la pierre (tailleurs de pierres, revendeurs grossistes …).

Le marbre et l'ardoise font parties des activités « emblématiques » de la Haute-Bigorre (CCHB 65). La Région Occitanie a mène une étude filière pour évaluer leur potentiel mais aussi rechercher de nouveaux usages et de nouvelles innovations. La CCHB 65 héberge, quant à elle, une des dernières ardoisières en exploitation de France qui en phase de développement suite aux accompagnements obtenus dans le cadre de la relance (post COVID).

2.6 Le ferroviaire

La filière ferroviaire est particulièrement bien représentée sur le territoire :

A Tarbes, le groupe Alstom emploie près 750 salariés dont 38 % d'ingénieurs et cadres qui travaillent autour des équipements embarqués sur le matériel roulant. Un développement sur l'intégration de l'hydrogène sur les nouvelles productions ferroviaires vise à répondre aux enjeux de la transition énergétique de demain.

CAF France, située à Bagnères de Bigorre, emploie près de 250 salariés spécialisés dans la construction de matériel neuf et de rénovations lourdes. La construction de matériel ferroviaire est devenue la principale activité de CAF et constitue le premier employeur industriel privé bagnérais. Une entreprise présente sur le marché régional, national et international et dont le carnet de commandes est rempli à hauteur de 60 millions d'euros depuis trois ans. Le site industriel de Bagnères-de-Bigorre sera dédié au développement du marché des tramways et des trains légers.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Le pôle ferroviaire Tarbes / Bagnères-de-Bigorre est le 1er bassin régional du ferroviaire en Occitanie avec plus de 1 000 emplois directs.

2.7 L'agroalimentaire

La filière agroalimentaire contribue pleinement au modèle économique du territoire. A l'échelle du Béarn, il s'agit de la deuxième industrie en nombre d'établissements (plus de 1200) et troisième en nombre d'emplois. Au centre du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, la filière est tirée par des entreprises à dimensions nationales à internationales telles qu'Euralis, Candia, Lindt & Sprungli, Michaud, la Fromagerie des Chaumes et SEMO Groupe (eaux d'Ogeu, Quézac…). La filière du Jambon de Bayonne (Indication Géographique Protégée), dont le siège du consortium se situe sur le Territoire et à travers ses salaisons (Salaisons de l'Adour et Salaisons pyrénéennes, établissements Michel Dupuy), ainsi que la filière canard gras sont également très présentes sur l'ensemble du Territoire. Enfin, au sein de la filière viticole, il existe également des fabricants d'équipements agricoles et viticoles dont certains ont déjà des démarches R&D à leur échelle.

Le Territoire a désormais pour ambition d'accompagner la structuration des éleveurs via des outils de transformation collectifs qui permettront d'aller plus loin en termes de création de valeur ajoutée via le déploiement des deux projets alimentaires territoriaux (PAT) du Béarn et des Hautes-Pyrénées.

3. Bilan 2019-2022 : un contrat mené dans contexte singulier

3.1 Rappel des enjeux du contrat 2019 / 2022

A partir de ce tissu industriel divers, un premier contrat d'industrie a été signé le 15 juillet 2019 avec les différentes parties-prenantes identifiant une feuille de route axé sur 4 enjeux principaux :

- Accroître l'attractivité, encourager les partenariats, et développer de nouveaux marchés, exigeaient **de promouvoir des actions de marketing territorial** afin de mettre en lumière les atouts du territoire. Lacq-Pau-Tarbes a souhaité également **encourager et faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises**. Enfin, l'attractivité du Territoire repose également sur sa capacité à mobiliser du foncier adapté aux activités industrielles, sur la mise en œuvre de solutions de portage immobilier innovantes, ainsi **la revalorisation des friches industrielles**, et la requalification de certaines zones industrielles étaient au cœur du contrat.

- Concernant l'innovation, un des axes de développement encouragé par le Territoire concernait ainsi les activités liées à **la transition énergétique** (hydrogène, traitement des déchets, photovoltaïques organique, exploitation de la chaleur fatale de l'eau issue de puits de pétrole etc.) qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET tout en offrant un vaste éventail d'activités pour la R&D. **La création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie** permettrait de sensibiliser les acteurs économiques et de diffuser l'innovation à travers l'ensemble du tissu industriel local.

- **Améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences** devait pouvoir permettre d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide au décalage récurrent entre l'offre et la demande sur le marché local du travail. Cette gestion des compétences doit également être complétée **par un renforcement des liens entre les pôles universitaires et le monde industriel**.

- L'ancrage sur le territoire de nouveaux acteurs industriels passe également par la mise en œuvre de **dispositifs d'accompagnement accessibles, simples, flexibles et efficaces**, permettant d'apporter une réponse efficace et rapide aux difficultés d'obtention

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

d'autorisations administratives (ex : faciliter et accélérer les délais d'instruction de permis de construire, de dossiers ICPE…). Le rôle de facilitateur des collectivités locales et des structures parapubliques qui composent ce Territoire d'industrie devaient pouvoir être davantage mis en exergue auprès des industriels.

3.2 Bilan synthétique du contrat 2019 / 2022

Le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes s'est rendu opérationnel dans un contexte macro-économique particulier. L'enchaînement des crises depuis mars 2020 (sanitaire, d'approvisionnement, de recrutements, géopolitique et énergétique) et le déploiement de programmes financiers uniques (France Relance) ont agité la vie du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes initialement signé.

Néanmoins, après 3 ans d'opérationnalité, les partenaires peuvent indiquer que le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes est désormais une démarche reconnue par les industriels, les acteurs et les partenaires : installation d'un comité de suivi des industriels, 3 000 abonnés sur les réseaux sociaux notamment LinkedIn) et tous se sont accordés sur la nécessaire poursuite de la démarche et de son accélération.

Car :

- Le collectif d'industriels a trouvé son instance d'échanges dans un objectif d'inter-filière et ont été accompagnés dans le cadre de leurs projets de développement (Plan de relance et aujourd'hui France 2030) ;
- Les partenaires soulignent également le développement de l'interconnaissance des multiples acteurs / prospective sur des enjeux macro ;
- La démarche a su être résiliente et agile face aux crises ;
- La démarche a su porter des démarches collectives et prospectives éclairantes pour tous : Gestion prévisionnelle des Emplois et des compétences territoriale (GPECT), étude sur la maturité Industrie du futur et DATA du territoire, animation de la filière Hydrogène, Attractivité, etc. (soutenues fortement par l'Etat, la Banque des Territoires et les deux Régions).

En 3 ans, le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes est donc devenu un catalyseur au service de l'écosystème industriel.

Les partenaires du contrat souhaitent désormais engager l'acte 2 du contrat d'industrie et ont émis plusieurs souhaits :

- poursuivre l'animation comme un booster de l'attractivité du bassin industriel inter-régional ;
- repenser la gouvernance en permettant de donner plus de place aux industriels ;
- permettre de baisser les durées d'instruction pour les autorisations règlementaires ;
- solliciter la territorialisation d'une partie des fonds France 2030 en infra-régional en répondant notamment à l'AMI Rebond industriel ;

4. Les enjeux du nouveau contrat : anticiper et accompagner les mutations et les défis à venir notamment la décarbonation

Malgré le développement de secteurs clés, la prospection de nouvelles filières (hydrogène, e-fuels et bio-carburants, captation, valorisation du CO2 biogénique, vélo) engagée par le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes et un ensemble d'atouts économiques reconnus, le modèle industriel territorial montre néanmoins encore des signes de fléchissement, amplifiés par des fragilités conjoncturelles (crise énergétique et d'approvisionnement) du bassin industriel Lacq-Pau-Tarbes.

En effet, le dynamisme économique du Territoire repose principalement sur l'activité de grandes entreprises dont la majeure partie possède leur siège social et centres de décision

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

hors du territoire. Le tissu de PME / TPE sous-traitants, actuellement peu structuré est donc directement dépendant de ses donneurs d'ordre. Bien que la présence de grands comptes soit intrinsèquement un avantage comparatif pour le développement économique local, cette dépendance constitue également un élément de vulnérabilité économique et social non négligeable.

Par ailleurs, les démarches collectives et prospectives initiées par le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (Emploi et compétences, DATA et Industrie du futur, hydrogène) ont mis en exergue que le tissu de PME/TPE était peu enclin à anticiper les mutations économiques. Désormais, après les études, l'acte 2 (2023/2026) doit permettre de déployer opérationnellement des actions de sensibilisation avec les soutiens attendus de l'Etat et des Régions mais aussi des branches professionnelles et des consulaires.

Ainsi, accompagner le développement et les mutations du tissu PME / TPE, encourager la diversification des activités, décarboner, assurer la pérennité des entreprises en explorant de nouveaux marchés demeure l'enjeu principal de la reconquête industrielle du Territoire Lacq-Pau Tarbes. Afin d'atteindre cet objectif structurel, quatre défis doivent être relevés :

4.1. Enjeu 1 : renforcer l'attractivité particulièrement en lien avec l'employabilité, l'accessibilité et la logistique industrielle/énergétique

Les processus de métropolisation induisent pour les espaces qualifiés d'intermédiaires dans la hiérarchie territoriale française des difficultés à attirer de nouveaux flux d'investissements et de population. Ces nouveaux flux sont d'autant plus nécessaires au développement économique local que le Territoire Lacq-Pau-Tarbes connait une croissance démographique modérée, un vieillissement de sa population, ainsi qu'une forte baisse de la population de certaines villes.

Concernant plus spécifiquement l'emploi, le Territoire connaît depuis 2021 **une extrême forte tension de recrutement** (162 offres industrielles pour 100 demandeurs d'emplois) avec des difficultés chroniques à faire venir des profils qualifiés, attirés par les conditions de vie et d'emplois des métropoles ce qui freine, par conséquent, la croissance économique du tissu économique local. L'identité industrielle de Lacq-Pau-Tarbes, son importante diversité, et son potentiel de croissance restent encore trop méconnus à l'exogène et ce, malgré des actions opérationnelles (GPECT) et communicationnelles (site Internet, réseaux sociaux) mais qui n'ont débuté que fin 2021.

L'attractivité repose également sur les possibilités de **mobilité des personnes et des marchandises**. Or, le Territoire fait face à des problématiques de mobilité internes et externes accentuées par les frontières administratives. Ces difficultés logistiques limitent la possibilité de se tourner vers de nouveaux marchés et de s'engager dans des coopérations que cela soit entre acteurs publics et privés entre entreprises, au sein du Territoire et avec les territoires voisins. La logistique des marchandises, matière première et énergétique sera un axe fort du futur contrat du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Par ailleurs, et plus récemment, plusieurs élus, industriels, consulaires, etc. se sont mobilisés pour soutenir le projet de développement d'un **RER pyrénéen** qui pourrait ainsi assurer un transport de passagers efficace entre Bayonne, Dax, Orthez, Pau, Lourdes et Tarbes. D'autant plus si d'autres arrêts sont aménagés sur le parcours, notamment à Lacq pour desservir ce bassin avec ses 8.000 emplois industriels mais aussi à Assat (au plus proche du site de Safran HE). Nul doute qu'un tel RER serait un atout majeur pour les salariés des entreprises qui pourraient ainsi à la fois élargir leur périmètre pour se loger, mais aussi se déplacer avec un transport plus propre et moins coûteux. A noter également que dans le cadre de la démarche de coopération initiée par le Pays de Béarn, les huit intercommunalités béarnaises ont souhaité bâtir un projet de mobilité pour le Béarn. En effet, sans ignorer les flux d'échanges avec les territoires voisins (Bigorre, Landes, Pays basque, Aragon), l'analyse des déplacements domicile-travail montre clairement la pertinence de l'échelle Béarn dans les pratiques quotidiennes et

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

donc dans la recherche de solutions de mobilité. Ce projet de mobilité interne pourra être partagé avec les autres territoires étant une première base de réflexion commune.

4.2. Enjeu 2 : encourager l'innovation

Un des leviers de la croissance économique repose sur la capacité des acteurs publics et privés à innover. Or, malgré la présence d'un pôle de formation (290 cursus de formation recensés dans l'industrie et ses services) et de recherche important (avec l'UPPA notamment), tourné vers l'innovation, le Territoire Lacq-Pau-Tarbes affiche encore aujourd'hui un faible taux de création d'entreprises malgré plus de 599 créations dans le secteur industriel relevées en 2021 (+8,7% à l'échelle du territoire contre +7% en France).

Ces éléments ne facilitent pas la diffusion de l'innovation au sein de l'écosystème industriel local. De plus il n'existe pas actuellement de dynamique territoriale collective encourageant les PME-PMI à investir dans des procédés et solutions innovantes – relevé notamment au sein du diagnostic Industrie du futur / DATA - qui leur permettrait pourtant d'accroître leur indépendance vis-à-vis des grands comptes. L'enjeu est donc de créer un environnement propice à l'innovation et de sensibiliser et accompagner les entreprises souvent réfractaires à la révolution numérique en cours. Un programme d'actions a d'ores et déjà était acté, il conviendra de le mener à bien pendant la durée du contrat.

A ce titre, des réflexions sont d'ores et déjà engagées pour répondre en janvier 2023 à l'AAP permettant de créer un pôle universitaire d'innovation (PUI), candidature qui sera portée par l'UPPA et ses partenaires dont le Pôle métropolitain du Pays de Béarn au titre de l'animation du SLESRI approuvé en octobre 2022.

4.3. Enjeu 3 : consolider le capital humain – attirer, former, recruter

La formation et le recrutement aux emplois industriels est un défi reconnu par l'ensemble des acteurs du Territoire. Les entreprises peinent aujourd'hui à attirer des salariés non seulement à cause de la baisse d'attractivité des emplois industriels mais également à cause du manque de profils adaptés à leurs besoins.

En 2019, le Territoire avait identifié que l'émergence de l'industrie 4.0 et le renforcement de l'activité industrielle, un système de formation adapté aux besoins de demain et favorisant les compétences transversales attendues était ainsi devenu nécessaire. De plus, en raison de l'évolution rapide des pratiques professionnelles et le risque d'obsolescence des connaissances, un apprentissage continu et permanent devait également être proposé. Enfin le lien entre l'université et les industriels devait être renforcé afin d'adapter les formations proposées et les thèmes de recherche aux défis industriels de demain.

Une démarche de GPECT a été lancée début 2021 à la demande des branches professionnelles et des industriels du territoire. Ainsi, a été réalisé un diagnostic prospectif puis un programme d'actions début 2022 pour une période de deux ans. Ce programme est soutenu financièrement par l'Etat, les deux régions et le Pays de Béarn et les intercommunalités. A la fin de l'année 2023, le territoire sera doté d'un observatoire « emploi », de boites à outils, aura su, développer de nombreux évènements et des actions fortes de communications, accompagner les industriels dans la recherche de profils rares et mis en synergie l'ensemble des acteurs (EPCI, prescripteurs, industriels, associations, branches professionnelles, etc.).

Par ailleurs, grâce à la démarche de GPECT, les établissements de formations, publics comme privés, ont pu se mobiliser et ainsi déposer des projets de développement dans le cadre du programme « France Relance ». Ainsi, en 3 ans, le Territoire a pu faire émerger les projets structurants suivants : **Ecole de production Chaudronnerie, Soudure et Traitement des matériaux** à Lanne, acquisition d'équipements pour développer de nouvelles formations

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

autour du contrôle 4.0 (CETIM Sud-Ouest) à Pau et de la maintenance 4.0 (Pôle formation UIMM Adour) à Assat (64) et à Lanne (65).

Il s'agit de poursuivre cette démarche coopérative et proactive pour l'acte 2 du contrat d'industrie et accompagner l'émergence de France Travail.

4.4. Enjeu 4 : décarboner les industries et les infrastructures afin d'assurer la résilience territoriale

Alors que les pays européens traversent une envolée des prix de l'énergie due à la crise ukrainienne, le Fonds monétaire international a révisé à la baisse sa prévision pour la croissance mondiale pour 2022 (-0,8 point de pourcentage) et pour 2023 (-0,2 point).

Face à cette situation de crise énergétique, la seule solution pour garantir la survie à long terme de nos industries est d'accélérer dès aujourd'hui leurs transitions, énergétiques et organisationnelles. Ces transformations passent par l'adoption de pratiques plus économes en énergie, plus respectueuses de l'environnement, par la mise en place d'organisations et de process plus efficaces, par le développement de relations saines et solides avec ses partenaires et fournisseurs…dans un objectif de résilience.

Aussi, le territoire d'industrie dans son acte II se devra d'accompagner les industriels individuellement mais aussi collectivement notamment en travaillant sur la décarbonation des industriels (TPE/PME, émetteurs de CO2) mais aussi des principales infrastructures : zones d'activité économique, plateforme industrielle, aéroports, etc. Il conviendra également de faciliter et de soutenir le développement des productions d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire : méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, géothermie de surface et de favoriser l'émergence de communautés d'énergies.

5. Ambitions et priorités des parties prenantes

Afin de répondre à ces quatre défis, faire émerger de nouvelles filières et renforcer et diversifier celles déjà implantées sur le Territoire, plusieurs grands axes de développement ont été identifiés. Certains d'entre eux sont présentés ci-dessous.

Accroître l'attractivité, encourager les partenariats, et développer de nouveaux marchés, exigent **de promouvoir des actions de marketing territorial** afin de mettre en lumière les atouts du territoire. Le territoire d'industrie s'appuiera sur les partenaires et les acteurs identifiés territorialement (Pays de Béarn, Ambition Pyrénées, CCI Pau Béarn, CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, Région Occitanie, Pyrénia, Branches et consulaires AD'OCC, ADI, EPCI, GIP Chemparc, Hélioparc, BIC Crescendo, French Tech, etc.).

Lacq-Pau-Tarbes souhaite également **encourager et faciliter la mobilité (verte) des personnes, des matières premières et des marchandises** avec une réflexion spécifique sur la logistique.

Enfin, l'attractivité du Territoire repose également sur sa capacité à mobiliser du foncier adapté aux activités industrielles, sur la mise en œuvre de solutions de portage immobilier innovantes, sur **la revalorisation des friches industrielles**, et la requalification/décarbonation de certaines zones industrielles.

Concernant l'innovation, un des axes de développement encouragé par le Territoire concerne ainsi les activités liées à **la transition énergétique** (hydrogène, traitement des déchets, photovoltaïques organique, carburant durable (e-fuels), exploitation de la chaleur fatale de l'eau issue de puits de pétrole mais aussi des industries, etc.) qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET tout en offrant un vaste éventail d'activités pour la R&D. **La création et le développement d'outils de transfert technologique et de mise en synergie** permettrait de

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

sensibiliser les acteurs économiques et de diffuser l'innovation à travers l'ensemble du tissu industriel local.

Poursuivre la gestion territoriale des emplois et des compétences doit pouvoir permettre d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide au décalage récurrent entre l'offre et la demande sur le marché local du travail. Cette gestion des compétences doit également être complétée **par un renforcement des liens entre les pôles universitaires et le monde industriel** (un des enjeux forts du SLESRI du Pays de Béarn et en lien avec le développement d'une université technologique à Tarbes).

L'ancrage sur le territoire de nouveaux acteurs industriels passe également par la mise en œuvre de **dispositifs d'accompagnement accessibles, simples, flexibles et efficaces**, permettant d'apporter une réponse efficace et rapide aux difficultés d'obtention d'autorisations administratives (ex : faciliter et accélérer les délais d'instruction de permis de construire, de dossiers ICPE…). Le rôle de facilitateur des collectivités locales et des structures parapubliques qui composent ce Territoire d'industrie doit pouvoir être davantage mis en exergue auprès des industriels.

Le territoire devra également identifier plus finement le **tissu des TPE/PME** souvent éloigné des grandes orientations industrielles. Ainsi, un travail devra être mené avec chaque intercommunalité pour permettre de révéler ce panel industriel et les accompagner sur les nouvelles transitions.

6. Actions déjà engagées

Afin de concrétiser les ambitions et priorités énoncées ci-dessus, le Territoire Lacq-Pau-Tarbes a déjà initié plusieurs projets et actions dont certains sont présentés ci-dessous.

6.1. Actions thématiques

6.1.1. Accroitre l'attractivité et encourager les partenariats

Afin de définir une stratégie territoriale, les partenaires du Béarn ont élaboré une étude de positionnement et de marketing économique en 2017. Cette étude comprend : (i) une analyse de l'économie et de l'attractivité du Béarn, (ii) l'identification des enjeux économiques et mise en perspective par rapport à des territoires similaires, (iii) la définition d'orientations stratégiques, d'actions et de projets qui incarneront la stratégie à l'échelle du Béarn. Cette dernière a été complétée en 2021, d'une étude de notoriété menée par le pôle métropolitain à l'échelle du Béarn et d'une étude de marketing territorial réalisée à l'échelle de la CATLP et de la CCHB65

Par ailleurs, sur sa partie Haute-Pyrénéenne, un travail est actuellement mené par la Communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées en partenariat avec la Région Occitanie, AD'OCC, Ambition Pyrénées, chambres consulaires, etc. pour travailler au développement d'actions concrètes pour favoriser l'emploi du conjoint.

Néanmoins, si les actions de marketing territorial respectent les frontières administratives avec des acteurs identifiés (Pays de Béarn, intercommunalités, Ambition Pyrénées, CCI Pau Béarn, GIP Chemparc, AD'OCC, ADI, etc.), des actions pourront être menées à l'échelle du territoire d'industrie à la demande de l'ensemble des intercommunalités, comme cela a été réalisé pour la filière Hydrogène : participation à des salons / congrès, organisation d'évènements nationaux sur le territoire, etc.

Par ailleurs, avec 5 sites labellisés « Site industriel Clés en main » (Aéropolis, Pyrénia, Lonstechnord, Induslacq/Chempôle et Garlin), les intercommunalités gestionnaires de zones économiques ont su témoigner de leur intérêt d'accueillir des nouvelles activités industrielles.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Dans l'acte 2, les partenaires du territoire solliciteront Business France et les agences régionales pour bénéficier d'une orientation des nouveaux projets d'implantation vers le territoire. Une démarche de labellisation sera menée afin que la ZAE Morlaas Berlanne et/ou Soumoulou puissent être reconnues comme site industriel clé en main.

6.1.2. Encourager l'innovation

La plateforme technologique R&D et application industrielle Chemstart'up, avec l'appui du Centre Technologique régional CANOE, a l'ambition d'être une plateforme d'essai et de démonstration dans le domaine de la transition énergétique et être le support de projets collaboratifs. Ainsi, l'objectif est de renforcer l'identification du bassin de Lacq et de la **plateforme Chemstart'up** comme site d'innovation et de transfert technologique, pour poursuivre la diversification du territoire dans le domaine de la transition énergétique et des matériaux.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), labellisée I-SITE porte le projet de création de **Pôle universitaire d'innovation (PUI)** afin d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation en structurant, co-construisant une stratégie d'innovation et déployant une feuille de route territoriale permettant de renforcer l'impact socio-économique des sites de recherche et de répondre à l'ambition nationale de création de start-up et de génération d'innovations de rupture.

Par ailleurs, **l'université technologique de Tarbes (NUTEO)**, fruit du rapprochement entre l'École nationale d'ingénieur de Tarbes (ENIT) et l'IUT, démarrera officiellement en janvier 2024. Il s'agit donc d'améliorer l'excellence des filières et de proposer de nouvelles formations adaptées aux besoins de l'économie locale. Dans une période où les entreprises ont du mal à recruter des personnes qualifiées, cette approche est particulièrement pertinente. Avec des domaines en plein développement comme le ferroviaire, cette nouvelle université peut contribuer à construire une part de l'avenir du territoire.

Les partenaires du territoire d'industrie s'engagent à soutenir fortement ces projets qui accompagneront et diffuseront l'innovation sur le territoire.

6.1.3. Consolider le capital humain – attirer, former, recruter

La formation aux emplois industriels étant l'un des défis majeurs du Territoire Lacq-Pau-Tarbes, de nombreuses actions ont été menées entre 2019 et 2022 notamment en bâtissant une GPECT dont le programme opérationnel est en cours jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, pour assurer la montée en compétences des jeunes mais aussi des salariés aux nouveaux enjeux, plusieurs actions ont été développées par les partenaires de la formation professionnelle et initiale :

- le pôle formation UIMM Adour a fortement investi notamment en intégrant un axe « maintenance 4.0 » et a ouvert de nouvelles formations : BAC Maintenance aéronautique, etc. ;
- le CETIM Sud-Ouest développe une offre sur le « contrôle 4.0 » ;
- la création d'une université technologique à Tarbes (ouverture prévue en janvier 2024) ;
- le développement d'une plateforme technique et pédagogique « Mosahyc » retenue dans le cadre de l'appel à projet « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030 ;
- une association d'industriels développe à Lanne (65) une école de production chaudronnerie, soudure, traitement de surface (ouverture prévue en septembre 2023).

Dans le cadre du diagnostic de la GPECT, 281 offres de formations industrielles ont été recensées sur le territoire d'industrie. Si le nombre est très important, la méconnaissance de cette offre est réelle, aussi **l'enjeu du « faire connaître »** est essentiel mais aussi il demeure

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

essentiel de poursuivre le développement des parcours de formation adaptés au plus près aux besoins des industriels. Ainsi, le pôle formation avec le soutien de l'UIMM Occitanie Adour Pyrénées renforcera son **offre de formation notamment sur la filière ferroviaire**.
L'UPPA en lien avec France Chimie, les industriels du bassin de Lacq, la CCLO et la cité scolaire de Mourenx portera un **projet de campus des métiers et des qualifications « Chimie verte et énergies »** sur le bassin de Lacq pour répondre aux futurs besoins des industriels dont le développement d'activités est très fort.

L'enjeu pour le Territoire d'industrie sera de finaliser, en 2023, le programme d'actions « Pyrénées Indus'Compétences » issu de la GPECT qui a obtenu les financements de l'Etat et des deux Régions et de construire une coordination inter-régionale à long terme en lien avec le déploiement du programme « France Travail » dont le Département des Pyrénées-Atlantiques est expérimentateur sur le bassin d'emplois de Pau en 2023.

6.1.4. Engager la décarbonation des infrastructures

Mobilité (routes, autoroutes, voies ferrées, métros, ponts, aéroports), transport de l'énergie (conduites de gaz ou d'électricité) ou de fluides (conduites d'eau), numérique (fibre optique, antennes) etc. Les infrastructures font parties intégrantes de notre vie quotidienne, mais sont également responsables de plus de la moitié des émissions françaises de CO2. Elles représentent donc un enjeu capital dans la course à la décarbonation de notre territoire et de nos industries.

Car, si la décarbonation de la construction des infrastructures est incontournable, c'est la décarbonation des usages, grâce à des infrastructures adaptées, qui représente le levier décisif. Les flux – mobilités, transports de personnes, de biens, de fluides, d'énergie ou de données – représentent en effet à eux seuls la moitié des émissions de CO2 de notre pays, et donc 50 % du programme de décarbonation de la France. Il s'agit d'investir dans des infrastructures « vertes » pour soutenir et accélérer la généralisation d'usages plus écologiques.

Pour s'adapter à l'intermittence et à la géographie inégale de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien), ainsi qu'aux nouveaux usages électriques, Réseau de transport d'électricité (RTE), par exemple, est amené à revoir ses infrastructures de stockage et de transport de l'électricité. Des postes électriques à haute et très haute tension de nouvelle génération permettent par exemple d'intégrer jusqu'à 30 % d'électricité supplémentaire issue de sources renouvelables - un enjeu fort pour l'attractivité du territoire d'industrie.

Les partenaires du territoire s'engagent à mener une réflexion collective, large et stratégique pour répondre à cet enjeu majeur pour le territoire. A noter que certaines réflexions ont été d'ores et déjà initiées :

- Décarbonation des plateformes industrielles de Lacq dans le cadre de l'AAP ZIBAC ;
- Utilisation de la chaleur fatale issue des industries sur la zone Céram'Innov de Bazet ;
- Création d'une communauté d'énergies (Big Energie) à Bagnères de Bigorre autour de la zone industrielle Soulé ;
- Productions d'ENR sur les deux aéroports ;
- Réouverture de lignes ET développement de haltes ferroviaires à proximité des principaux pôles industriels ;
- Etc.

6.1.5. Déployer l'industrie du futur sur le territoire

Les révolutions industrielles bouleversent les sociétés sur les plans économique, social et politique, et font naître de nombreux enjeux auxquels répondent les dirigeants d'entreprises et d'Etats selon les priorités de l'époque. L'industrie 4.0 ne fera pas figure d'exception.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

L'industrie 4.0, ou « Industrie du futur », représente donc la quatrième grande révolution industrielle, après les innovations qu'ont constituées successivement la vapeur, l'électricité et l'informatique.

Ce nouveau palier repose sur la synergie entre les moyens de production et les outils numériques modernes que constituent, entre autres, la cobotique (robots collaboratifs), l'intelligence artificielle ou encore la réalité augmentée.

Conscient de ses enjeux, le Territoire a engagé, en 2022, une réflexion autour de l'enjeu de **l'industrie du futur et de la DATA** permettant de mesurer le niveau de maturité du tissu industriel local sur cette thématique. Cette étude a permis de dégager des pistes d'interventions :

- Faire la preuve par les usages et sensibiliser les entreprises les moins matures (auto-diagnostic, cartographie, etc.),
- Favoriser l'émergence d'un écosystème local de la donnée,
- Faciliter les projets des industriels les plus matures.

Le Territoire d'industrie engagera le programme d'actions validé par l'ensemble des partenaires à compter de 2023.

6.1.6. Développer la résilience industrielle territoriale en explorant le champ de la logistique industrielle

Tension sur les matières premières, fermeture des frontières, confinement et limitation de la production, pour de nombreuses entreprises, le contexte de la pandémie couplé à la crise des approvisionnements était tout simplement inimaginable. Celles-ci ont cependant rapidement pris conscience de ces défis et ont été nombreuses à réorganiser intégralement leurs chaînes d'approvisionnement. Une dynamique qui repose sur cinq critères : créer de la transparence, améliorer les liens avec les fournisseurs, optimiser la chaîne d'approvisionnement, diversifier les fournisseurs pour gagner en agilité, et suivre en permanence les risques éventuels.

Aussi, la crise sanitaire a révélé une importante fragilité du territoire (problème d'approvisionnements) et particulièrement les entreprises sous-traitantes du secteur de l'aéronautique (recours important au PGE, prêt de main d'œuvre, fermeture de sites industriels (ex : Eaton), baisse du chiffre d'affaires, etc.). Si l'Etat n'avait pas soutenu fortement ce secteur dans le cadre du plan de Relance, notre écosystème territorial aurait subi une grave crise.

Dans ce cadre, un travail sur la diversification de TPE/PME sous-traitantes et sur la logistique doit d'être mené par le territoire d'industrie permettant de développer également des passerelles inter-filières intégrant l'objectif de décarbonation. Ainsi, les partenaires feront acte de candidature à l'AMI Rebond industriel en juin 2023.

6.2. Actions sectorielles

6.2.1. Les énergies et géosciences

Dans le domaine des géosciences et des énergies, les projets structurants initiés sont les suivants :

- le développement du Pôle de Compétitivité Avenia, pôle dans le domaine des géosciences et des filières énergétiques du sous-sol (labellisation en 2010) qui porte un projet structurant PYCASSO (CCUS / H2) et souhaite se positionner désormais sur les filières géothermie de surface mais aussi sur l'hydrogène natif ;
- le développement, au sein de la Technopôle Hélioparc, d'un incubateur (Géostart) dédié aux géosciences et au génie pétrolier, en partenariat avec le Pôle Avenia, ainsi qu'un incubateur / accélérateur dédié à la transition énergétique ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

- le développement du centre scientifique et technique Jean Feger (TotalEnergies), qui compte parmi les tous premiers centres intégrés de recherche pétrolière au monde (augmentation des effectifs, implantation d'un supercalculateur) ;
- le développement de l'institut Carnot (Isifor), qui fédère la recherche académique dédiée aux enjeux énergétiques et environnementaux du sous-sol ;
- la confirmation en 2022 de l'obtention du label I-SITE (PIA) par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour son projet E2S (Solutions pour l'Energie et l'Environnement), reconnaissant l'UPPA comme établissement d'excellence et à fort potentiel ;
- le développement de la plateforme Chemstart'up avec l'appui du Centre Technologique régional CANOE, ambitionne d'être une plateforme d'essai et de démonstration dans le domaine de la transition énergétique et de la chimie verte.

6.2.2. Les nouveaux systèmes énergétiques

Forte des atouts de son territoire, le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes envisage la transition énergétique comme un levier pour stimuler l'économie, favoriser la création de nouveaux emplois, et comme une opportunité d'innovation et d'expérimentations de nouvelles solutions technologiques.

Le Territoire s'est donc engagé dans la création de plusieurs réseaux de chaleur urbain (en concession) utilisant le plus possible les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales, desservant le plus de consommateurs possibles, et garantissant un prix compétitif et pérenne aux usagers et surtout aux industriels.

Hydrogène : Dans ce secteur, d'autres actions structurantes sont déployées sur le Territoire : (i) le développement du train à hydrogène par le Groupe Alstom, (ii) la création d'une station hydrogène dans le cadre du projet Hyport, (iii) la rédaction d'un livre blanc sur l'hydrogène « Pyrénées Hydrogène », (iv) le soutien aux projets industriels répondant au développement de la chaîne de valeur. Il conviendra de poursuivre le travail engagé collectivement notamment par le soutien au projet d'infrastructure d'hydrogène dans le sud-ouest : HySOw.

Méthanisation : L'unité de méthanisation, appelée BioBéarn de TotalEnergies, a été construite sur une parcelle de la friche industrielle Rio Tinto. Son activité a démarré en 2021. Ce nouvel industriel « vert » va produire 102 000 MWh de gaz par an ; ce qui permettra de couvrir l'équivalent de 60 % des besoins de la population du territoire. De plus, il traitera 100 000 tonnes de déchets issus de l'industrie agroalimentaire et permettra aux agriculteurs de renoncer à l'utilisation de 2 500 tonnes d'engrais chimiques par an. L'activité de BioBéarn sera génératrice d'une baisse de 25 000 tonnes d'émission de CO2 dans l'atmosphère. A noter également la mise en service en juin 2021 de l'unité de méthanisation BioMéthadour à Momères sur la CATLP.

D'ici fin 2023, une unité de méthanisation sera installée sur le site Cap Ecologia de Lescar. Une unité pionnière et innovante voulue par la CAPBP associée à un groupement d'acteurs, dont le groupe Suez, qui doit permettre la production d'une dizaine d'énergies et de ressources produites à partir des eaux usées et du CO2 issus des boues d'épuration d'une vingtaine de communes environnantes. Désignée comme une "biofactory", le site Cap Ecologia, sur lequel se trouve la station d'épuration, un incinérateur d'ordures ménagères et bientôt un parc de 12.000 m2 de panneaux solaires, deviendra un centre de production de pas moins de dix énergies et ressources locales, dont du biométhane, de l'énergie solaire et de l'hydrogène. A terme, le consortium prévoit d'injecter 13.000 MWh/an dans le réseau de la communauté d'agglomération, soit l'énergie équivalente au chauffage de 1.200 foyers.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

6.2.3. Les carburants du futur : bio-carburant et électro-carburant (e-carburant)

Les biocarburants sont des carburants issus de matières organiques végétales renouvelables : betterave, colza, tournesol, céréales, déchets agricoles, résidus forestiers, etc. Ces carburants alternatifs ont de nombreux atouts :

- en réduisant la dépendance des transports au pétrole, leur utilisation renforce l'indépendance énergétique,
- ils permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport,
- ils favorisent la création ou le maintien d'une activité agricole ou forestière,
- ils favorisent la création ou le maintien d'activité industrielle,
- ils peuvent être mélangés directement à l'essence ou au gazole, sans adaptation du réseau de distribution ni des véhicules.

Les e-carburants, quant à eux, sont une classe de carburants de remplacement qui sont fabriqués en utilisant de l'électricité issue de sources non fossiles, ce qui revient à stocker cette énergie dans les liaisons chimiques des carburants liquides ou gazeux. Les principales cibles sont le butanol, le biodiesel et l'hydrogène, mais aussi d'autres alcools ou hydrocarbures de synthèse comme le méthane, le butane et le méthanol.

Les e-carburants peuvent représenter une solution neutre s'ils s'avèrent moins chers que les carburants à base de pétrole, et les matières premières chimiques produites par électrosynthèse moins chères que celles raffinées à partir du pétrole brut. Ils pourraient également permettre de pallier l'intermittence des énergies renouvelables, en stockant sous forme de combustible liquide ou gazeux leur production excédentaire.

Le bassin de Lacq a fait récemment l'objet de nombreuses annonces d'implantation d'industrielles : Elyse Energy via son projet eM-Lacq va investir 650 millions d'euros pour fabriquer de l'électro-méthanol décarboné à Lacq. Le site devrait être opérationnel début 2027.

A noter que le groupe DAHER à Tarbes s'est doté en 2022 d'un réservoir e-fuel sur son site.

6.2.4. L'aéronautique

Dans le domaine de l'aéronautique, les projets structurants développés sur le territoire récemment, regroupent notamment :

- le développement du Pôle Aéropolis, « site industriel Clés en main » à Bordes comprenant :
  - la création d'une zone d'activité de 40 hectares aménagés autour de l'usine Szydlowski de Safran Helicopter Engines,
  - le développement d'un centre de formation des apprentis autour des métiers de l'Industrie (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie, CFAI de Bordes), géré par le pôle formation UIMM Adour,
- la commercialisation de la zone d'activité Aérosite de 15 hectares avec accès direct aux pistes de l'aéroport Pau-Pyrénées,
- la création d'un hub industriel sur la zone Pyrène Aéro-pôle / Pyrénia – labellisée « Site industriel Clés en main » :
  - le développement et l'industrialisation de l'entreprise de déconstruction et de maintenance de Tarmac Aérosave,
  - la commercialisation de près de 60 hectares avec accès direct sur le taxiway de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur quatre zones d'activités économiques.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

De nombreux projets sont en cours et seront traduits opérationnellement sur la nouvelle période contractuelle (2023 / 2027) :

- le déploiement du centre d'innovation du groupe DAHER – FLY'IN,
- des investissements productifs par des industriels (TORAY, AD Industrie, MAP, etc.),
- un technocentre porté et animé par un consortium d'acteurs sur la zone d'Aéropolis (CC du Pays de Nay).

6.2.5. La chimie fine et les matériaux

Enfin, dans le domaine de la chimie et des matériaux, le projet réussi de reconversion du Bassin de Lacq dans les filières de chimie fine et verte est engagé depuis plusieurs années. Les développements portés par Arkema, l'assise prise par le groupe UPL via le développement de Cerexagri et le rachat d'Arysta, notamment, concernant la chimie, l'implantation de Toray Carbon Fibers Europe (en cours de développement) et les développements successifs de CANOE concernant les matériaux le démontrent.

Récemment, la société Carester, spécialiste des terres rares, fait le choix du bassin de Lacq pour y implanter son projet Caremag de recyclage d'aimants permanents, qui représente un investissement de 42 M€ pour une soixantaine d'emplois directs. La transition énergétique en Europe renforce les besoins en aimants aux terres rares utilisés notamment dans les moteurs des véhicules électriques et les turbines des éoliennes. Caremag met en œuvre son savoir-faire scientifique et industriel pour lancer son démonstrateur industriel, nouveau maillon d'une chaîne de recyclage plus vertueuse.

Le développement de la chimie verte est également un axe fort de reconversion du bassin de Lacq : développement de M2i, implantation d'Alpha-Chitin récemment lauréat de l'AAP « Première usine », etc.

Sur le pôle des céramiques techniques de Bazet (nord de Tarbes), un projet important de R&D de la société SCT a été développé en 2018. La CA TLP a lancé en parallèle la requalification de la zone d'activité dénommée Céram'Innov Pyrénées. En 2022, le centenaire de la zone a été fêté et a permis de faire (re)connaître l'innovation développée par les 5 industriels. Il conviendra de poursuivre le soutien financier au développement des innovations de ces industries.

6.2.6. Le ferroviaire

ALSTOM est un acteur clé de la mobilité en France et un partenaire majeur des agglomérations, des régions françaises et des opérateurs tels que SNCF et RATP. Sur le ferroviaire, la CA TLP en partenariat étroit avec le groupe ALSTOM a permis la requalification du site industriel situé sur la commune de Séméac. Un restaurant d'entreprise a également été réalisé par la collectivité.

Alstom est également un acteur majeur de la décarbonation des transports par le développement de train à hydrogène (récemment lauréat européen PCEII).

Par ailleurs, CAF France implantée à Bagnères de Bigorre a engagé en 2021, une évolution de son site industriel lié à l'obtention de nombreux marchés en France. Une spécialisation sur les tramways est envisagée.

L'acte 2 devra accompagner le développement des donneurs d'ordre, de son tissu de TPE/PME, et nécessitera la réhabilitation de la ligne ferroviaire entre Tarbes et Bagnères de Bigorre.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

6.2.7. L'agroalimentaire

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, le Territoire a notamment participé au développement de la filière Jambon de Bayonne. Cette filière est désormais organisée autour d'un consortium fédérant producteurs, transformateurs, fabricants d'aliments, abattoirs etc. L'agroalimentaire est une filière clé du territoire, l'acte 2 devra permettre de travailler avec les acteurs de cette filière.

Par ailleurs, la ZAE de Garlin labellisée « site industriel clés en main » est reconnue par l'ensemble des partenaires signataires comme le lieu de prédilection pour l'implantation de nouvelles entreprises industrielles de la filière agro-alimentaire.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes. Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements respectifs. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'action concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que des modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

ARTICLE 2 : Engagement général des parties

Afin de répondre aux enjeux industriels identifiés ci-dessus, de poursuivre les différentes actions initiées, et d'accélérer la stratégie de reconquête industrielle, les parties s'engage collectivement pour la réussite du contrat :

- Les **Conseils régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie** sont chargés du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale. Ils assurent le déploiement de leurs politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique et énergétique en faveur du Territoire d'industrie avec lesquelles les engagements de l'Etat, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elles animent la démarche sur leurs périmètres régionaux respectifs.
    - Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, (SRDEII, feuille de route Neo terra)
    - Pour la Région Occitanie, (SRDEII, feuilles de route)

- L'**État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

- Les **intercommunalités et le Pays de Béarn** définissent les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent l'organisme : GIP Chemparc, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;

- Le **GIP Chemparc** assure le portage de l'animation de proximité en lien avec les industriels et la stratégie définie annuellement par l'Etat, les deux régions, le Pays de Béarn et les onze intercommunalités.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

- Les **industriels** s'engagent à participer à la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Deux représentants ont été désignés, volontaires et reconnus par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec les élus référents d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées.

- Les **opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

ARTICLE 3 : Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

Une **gouvernance claire et transparente** sera mise en place pour gérer et animer le dispositif territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes :

- Une structure de gouvernance participative sera mise en place pour assurer une communication et une coordination efficaces entre les différents acteurs du projet.
- Une stratégie d'intégration des parties prenantes sera mise en place pour promouvoir la participation des parties prenantes et garantir une bonne prise en compte de leurs intérêts.
- Une charte de bonnes pratiques sera élaborée courant 2023 pour établir des règles et des procédures à suivre par l'ensemble des parties prenantes en lien avec les comités régionaux.
- Un rapport annuel d'activités sera établi et partagé à l'ensemble des signataires.
- Une procédure de gestion des conflits sera mise en place pour résoudre les conflits entre les différentes parties prenantes et garantir la bonne marche du dispositif.
- Des mécanismes de contrôle et de surveillance seront mis en place pour veiller à l'application des budgets (budget annexe), des règles et procédures établies.

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes s'engagent à mettre en œuvre une **organisation locale coordonnée et hybride associant les acteurs publics et privés** s'appuyant sur :

- un **comité local territorial** chargé du pilotage et du suivi de la démarche (cf.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

- Annexe 2 : Membres du). Il se réunira à minima une fois par an en juillet et sera présidé par les deux Préfets, le **double binôme, chacun constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel**, chargé de porter la démarche ;
    - pour la région Nouvelle Aquitaine – Francois BAYROU (ou son représentant désigné) et Dominique MOCKLY,
    - pour la région Occitanie – Gérard TREMEGE (ou son représentant désigné) et Marc MESPLARAU.

- un **bureau prospectif public / privé** chargé de l'orientation de la feuille de route qui se réunira au minimum 3 fois par an. Il alternera également entre l'évocation des problématiques court terme et d'amélioration de l'efficacité collective mais aussi de mener une réflexion aux projets structurants de fond (cf. Annexe 3 : Membres du bureau prospectif)

- une **équipe projet** qui est composée des référents techniques, des 11 intercommunalités, du Pays de Béarn, du GIP Chemparc, des représentants de deux référents industriels et en tant que de besoins des autres partenaires (cf. Annexe 4 : Membres de l'équipe projet).

- Un comité de suivi des industriels présidé par les deux référents industriels. Il se réunira tous les deux mois.

- Des **groupes thématiques et/ou comités de pilotage** se réuniront en fonction des thématiques souhaitant être abordées collectivement.

Le territoire étant large et complexe, la **Directrice de projet** sera chargée de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche : elle sera rattachée administrativement au GIP Chemparc. En effet, il est convenu par l'ensemble des parties-prenantes signataires que l'animation, l'ingénierie technique et financière de l'acte 2 du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes seront confiées au GIP Chemparc et ce, à compter du 1er mars 2023. Ainsi, des conventions d'objectifs annualisées seront établies avec les 3 intercommunalités des Hautes-Pyrénées et le Pays de Béarn (représentant les 8 intercommunalités) pour les actions collectives nécessitant un financement complémentaire potentiel et en lien avec les industriels partis prenants.

ARTICLE 4 : Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie.

Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée. Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction de financement propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité local de projets et le comité de pilotage régional.

Afin de refléter au mieux les défis industriels du Territoire et de capitaliser sur les actions déjà engagées, Lacq-Pau-Tarbes a élaboré un plan d'actions organisé autour des quatre grands axes du programme (Recruter, Attirer, Innover et Simplifier) et des spécificités locales territoriales. Grâce au caractère itératif du contrat, ce plan d'actions pourra être modifié par la suite afin de prendre en compte de nouvelles actions et/ou de préciser celles déjà mentionnées.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

ARTICLE 5 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans (2023 / 2027).

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mâtures puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional. Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE 6. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi- contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire en complément du rapport annuel d'activités.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

ARTICLE 7. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Fait à Pau, le XX novembre 2023, en 6 exemplaires

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Francois BAYROU Président du Pays de Béarn	Gérard TREMEGE Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Alain ROUSSET Président de la Région Nouvelle-Aquitaine	Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie
Julien CHARLES Préfet des Pyrénées-Atlantiques	Jean SALOMON Préfet des Hautes-Pyrénées
Dominique MOCKLY PDG de Teréga	Marc MESPLARAU Président de l'UIMM Occitanie Adour Pyrénées
Jacques BRUNE Président de la communauté de communes de la Haute-Bigorre	Frédéric RE Président de la communauté de communes Adour Madiran
Gérald PETIT Directeur inter-régional de Business France	Pierre NERGUARARIAN Président du GIP Chemparc
Patrick MARTINEZ Directeur régional Nouvelle-Aquitaine de la Banque des territoires	Annabelle VIOLLET Directrice régionale d'Occitanie, de la Banque des territoires

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Le directeur régional Nouvelle Aquitaine de la Banque publique d'investissement Albert BADIA	La directrice régionale d'Occitanie de la Banque publique d'investissement Anne-Cécile BRIGOT-ABADIE
Le directeur régional Nouvelle-Aquitaine de Pôle emploi, Alain MAUNY	Le directeur régional d'Occitanie de Pôle emploi Thierry LEMERLE
Le directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME Mathieu ANGLADE	La directrice régionale d'Occitanie de l'ADEME Céline VACHEY
Le directeur inter-régional de Business France Gérald PETIT	

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Annexe 1 : Portefeuille de fiches-action

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Annexe 2 : Membres du comité local territorial

Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée par la suite. Les porteurs de projet et maitres d'ouvrage d'éventuelles actions non identifiées à ce jour pourront également être invités à participer au comité local de pilotage.

Entités représentées
Représentants de l'Etat
Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Régions et Intercommunalités
Région Nouvelle Aquitaine
Région Occitanie
Pole Métropolitain du Pays de Béarn (référent élu)
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (référent élu)
Communauté de Communes Adour Madiran
Communauté de Communes Béarn des Gaves
Communauté de Communes de la Haute-Bigorre
Communauté de Communes du Haut Béarn
Communauté de Communes de Lacq-Orthez
Communauté de Communes de Luys en Béarn
Communauté de Communes Nord-Est Béarn
Communauté de Communes du Pays de Nay
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Opérateurs de l'Etat
Banque des Territoires
BPI France
Business France
Pôle Emploi
Autres acteurs
Chambres d'agriculture
CCI Pau Béarn
CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées
GIP ChemParc
Aerospace Valley
Pôle de compétitivité Avénia
Pôle de compétitivité Derbi
Pôle européen de la céramique
Pôle de compétitivité Agri SO innovation
France Chimie Nouvelle Aquitaine
UIMM Adour Atlantique
UIMM Occitanie Adour Pyrénées – référent industriel
ENIT / IUT Tarbes > Université technologique de Tarbes
UPPA
Acteurs industriels
AD INDUSTRIES (PME)
ALPHA CHITIN (SI)
ALSTOM (GG)
ARKEMA (GG)
ASG (TPE)
AXYAL (PME)
CAF France (PME)

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Entités représentées
CETIM Sud-Ouest
DAHER (GG)
DLF Industrie (PME)
Elyse Energy (SI)
EURALIS (GG)
IRIAN Technologies (PME)
LINDT (GG)
MAP (PME)
MERSEN BOOSTEC (GG)
OGEU (ETI)
SAFRAN HE (GG)
SCT (PME)
SEGNERE (PME)
Teréga (ETI) – référent industriel
TotalEnergies (GG)
TORAY (GG)
Etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Annexe 3 : Membres du bureau prospectif

Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée par la suite. Les porteurs de projet et maitres d'ouvrage d'éventuelles actions non identifiées à ce jour pourront également être invités à participer aux réunions de l'équipe projet.

Entités représentées
Représentants de l'Etat
Régions et Intercommunalités
Région Nouvelle-Aquitaine et/ou ADI
Région Occitanie et/ou AD'OCC
Pole Métropolitain du Pays de Béarn (référent élu)
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (référent élu)
Communauté de Communes Adour Madiran
Communauté de Communes Béarn des Gaves
Communauté de Communes de la Haute-Bigorre
Communauté de Communes du Haut Béarn
Communauté de Communes de Lacq-Orthez
Communauté de Communes de Luys en Béarn
Communauté de Communes Nord-Est Béarn
Communauté de Communes du Pays de Nay
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Autres acteurs
CCI Pau Béarn
CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées
GIP ChemParc
France chimie Nouvelle Aquitaine
UIMM Adour Atlantique
UIMM Occitanie Adour Pyrénées
Référents industriels et autres représentants d'industriels
Opérateurs d'Etat

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_151-DE

Annexe 4 : Membres de l'équipe projet

Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée par la suite. Les porteurs de projet et maitres d'ouvrage d'éventuelles actions non identifiées à ce jour pourront également être invités à participer aux réunions de l'équipe projet.

Entités représentées
Régions et Intercommunalités
Région Nouvelle-Aquitaine et/ou ADI
Région Occitanie et/ou AD'OCC
Pole Métropolitain du Pays de Béarn
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Communauté de Communes Adour Madiran
Communauté de Communes Béarn des Gaves
Communauté de Communes de la Haute-Bigorre
Communauté de Communes du Haut Béarn
Communauté de Communes de Lacq-Orthez
Communauté de Communes de Luys en Béarn
Communauté de Communes Nord-Est Béarn
Communauté de Communes du Pays de Nay
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau